

COVID 19

6 Aout 2021



Pass sanitaire et vaccination obligatoire, le silence de l'employeur doit cesser !

Peu importe le point de vue de chacun par rapport à la vaccination, là n'est pas le débat.

La généralisation de la vaccination a toujours existé. C'est d'ailleurs une des conditions de la réussite du protocole vaccinal pour éradiquer les maladies. En revanche, et même pour des maladies bien plus létales que le COVID, on n'a JAMAIS assorti le refus de se faire vacciner à des sanctions PÉNALES ou d'un recul du droit du travail. C'est tout simplement inacceptable !

La pression et la menace de suspension et licenciement ne font pas partie des outils managériaux, et se situent à des années-lumières du " *vacciner sans contraindre* " de l'OMS. Nous ne sommes pas contre la vaccination, mais restons fermement attachés aux libertés individuelles.

La CGT n'accepte pas l'autoritarisme politique qui vise à obliger les gens à faire des choses contre leur gré, sous peine de les priver de leur droit, de leur travail, de leur liberté....

C'est la première fois dans l'histoire de France que cette situation est mise en place.

L'état des lois et décret définit les modalités de contrôle d'accès d'un certain nombre de lieux publics et liste de façon très générale les salarié.e.s concerné.e.s par la vaccination obligatoire. notamment la « **LOI n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire** » et le « **Décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire** »

Nous attendons toujours les réponses de l'employeur à notre communication du 29 juillet 2021.

Si la CGT, répétons le, défend une nécessaire vaccination large et massive pour lutter contre la pandémie et affirme qu'il faut combattre celle-ci de façon juste et démocratique. D'autres mesures sont nécessaires : Une politique fondée sur la prévention et l'accès égal à la vaccination, des moyens bien plus importants pour la santé publique, la réduction des inégalités et la solidarité internationale. Cela passe par des mesures fermes favorisant l'accès aux vaccins et traitement telle que décrit dans la tribune/pétition « **Brevets sur les vaccins anti-covid, stop. Réquisition !** »

Nous pouvons comprendre les réticences de certain.es collègues à l'égard de la vaccination au vu de l'incohérence de la communication institutionnelle (gouvernementale et départementale)

La CGT s'oppose au pass sanitaire, considérant qu'il s'agit de la mise en place de fait d'une inégalité de traitement des usagers et usagers et la rupture du secret médical, que ce filtrage va entraîner des tensions entre les usagers et les collègues, que cela enfreint les valeurs du service public, a for-

Est-ce la présence dans l'hémicycle départemental du Ministre de l'intérieur dont les déclarations montrent sa volonté de faire du pass sanitaire une arme pour la généralisation de la vaccination sous contrainte qui conduit l'exécutif à mettre en place ce pass dans les établissements culturels sans aucune information ni aux collègues (pas de com intranet) ni aux représentant.e.s du personnels au CHSCT?



03 59 73 65 73

@CGTCD59

cgt@lenord.fr

+33782735190

45 D rue de Tournai
59000 Lille

cgt département
du nord

tiori dans l'action sociale, auxquelles les collègues restent très attaché.e.s, alors que les textes permettent une alternative (jauge à 50)

Nous rappelons que ces mesures faisant porter la responsabilité sur les citoyens sont inadmissibles au regard de l'absence de mesure collectives dont la CGT exige la mise en oeuvre depuis le début de la crise :

- N'utiliser que les locaux dont l'aération est suffisante pour évacuer le virus ou à défaut installer des dispositifs de purification d'air, ceci étant d'autant plus prégnant que le "variant Delta" semble plus résistant...
- Fournir les protections individuelles en suffisance (masque, blouse, gant, produit sanitaire etc..) Selon nos informations les dernières livraisons datent de mai !
- Mettre en place, comme le demande ***l'Instruction interministérielle du 13 juillet 2021 relative à la vaccination des agents des services publics, une campagne de vaccination départementale ou inter-administrations***
- Procéder à un renforcement et à une implication de la médecine du Travail
- Communiquer au CHSCT du suivi statistique des collègues concerné par le COVID 19 (nombre de cas positifs et de collègue ayant développé la pathologie)
- Répondre quant à la sécurisation des assfam dans le cadre des Visites médiatisées et de Droit de visite et hébergement. En l'état et ce depuis le début de la crise, nous constatons régulièrement des comportement non conformes aux règles sanitaires et incompatible avec l'obligation de protection du par l'employeur à ses salarié.e.s
- Proposer une ASA non seulement pour la demi-journée de vaccination mais aussi en cas d'effets secondaires

Pour la CGT il y a un travail collectif à construire avec les SPS et les services sociaux du Département sur la protection des agent.es qui reçoivent du public et la prévention des risques professionnels et notamment des risques d'agression, tout en respectant l'égalité d'accès au service public et ce en lien avec les représentant.e.s du personnel en CHSCT voire en CT

Enfin, nous exigeons une analyse fine des dispositions applicables aux services du Département afin de répondre aux inquiétudes des collègues et services : qui est concerné et quelle conséquence aura le choix des agents quant à la mise en oeuvre des dispositions légales ; conséquence qui ne peuvent se limiter au seul cadre du refus d'obéissance...

Nous devons aussi anticiper de potentielles tensions entre les collègues selon qu'ils/elles sont soumis.e.s à l'obligation vaccinale !

Pour se faire nous exigeons de l'employeur, une convocation immédiate d'un CHSCT extraordinaire, l'abandon du pass sanitaire dans les établissements culturels au profit de dispositifs alternatifs, la mise en place d'un véritable plan d'accès à la vaccination gratuite pour les collègues et les usagers.

Nous ne pouvons attendre la fin des vacances du Directeur Général des services, les réponses doivent être faites avant le 10 août 2021 !

Comme l'ensemble de la CGT et nombre d'organisations progressistes, nous exigeons du gouvernement

L'Abrogation immédiate de la loi relative au pass sanitaire



03 59 73 65 73

@CGTCD59

cgt@lenord.fr

+33782735190

45 D rue de Tournai
59000 Lille

cgt département
du nord